

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire à 20 heures, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM MOUILLER Catherine, LAURENT Régis, GENOUX Maud, GIRARD Pierre-Alexandre, MAZZARIOL Christiane, COPPÉRE Jean-Michel, ROSSILLE Christiane, COMTE Eric, BURNOT Franck, GUARNERI Frédéric, MARTINEZ Jean-Sébastien, THIVEND Gaëlle, STECKEN Lorie, CHANTELOT Emilie, SYBELIN Gaëlle, CHAMBONNIÈRE Pierre.

Absents excusés : Mme RUSSIAS Catherine, pouvoir à Mme MAZZARIOL, FAYET Anthony, pouvoir à M. MARTINEZ

Date de la convocation : 15 avril 2026

Secrétaire élu pour la séance : M. BURNOT Franck

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20260421-D202623-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2026

N° 2026-23 OBJET : Désignation d'un conseiller municipal délégué du COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)

M. le Maire explique que le CNAS ou Comité National d'Action Sociale est un organisme paritaire et pluraliste (type Association Loi 1901), crée en 1967. Il bénéficie d'un effet de mutualisation qui lui permet de proposer à l'ensemble des agents municipaux des prestations sociales (aides diverses, offres locales culture, loisirs, prêts ...).

Chaque structure adhérente désigne deux délégués : un délégué des élus et un délégué des agents.

Suite au renouvellement du conseil municipal, M. le Maire propose de procéder à l'élection du délégué des élus auprès du C.N.A.S.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal élit :

- Mme Catherine MOUILLER.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 22 avril 2026

Le Maire, Eric MARTIN

Franck BURNOT, secrétaire de séance,

